

Compte Rendu de visite Département de la Vendée

Date de la visite : 21/06/2017
Date du compte rendu : 23/06/2017
Visite effectuée par : Landry ROBIN

Le propriétaire

Type de propriété : individuel indivision groupement forestier nu-propriétaire

Nom de la personne rencontrée : M. Christian SOUCHET

Rôle dans la gestion de la propriété : Propriétaire (propriété de Mme SOUCHET Gilberte)
née AIMÉ son épouse

Coordonnées complètes du contact

Monsieur Christian SOUCHET
La Bressaire
85240 FOUSSAIS PAYRE

Tél : 06 74 92 28 00
christian.souchet.28@gmail.com

- Nom de la forêt : /
- Commune(s) : FOUSSAIS PAYRE (85)
- Parcelles cadastrales : 324 D, 325 D, 326 D
- Surface totale boisée (ha) : 3ha 19a 25ca
- Autres : /

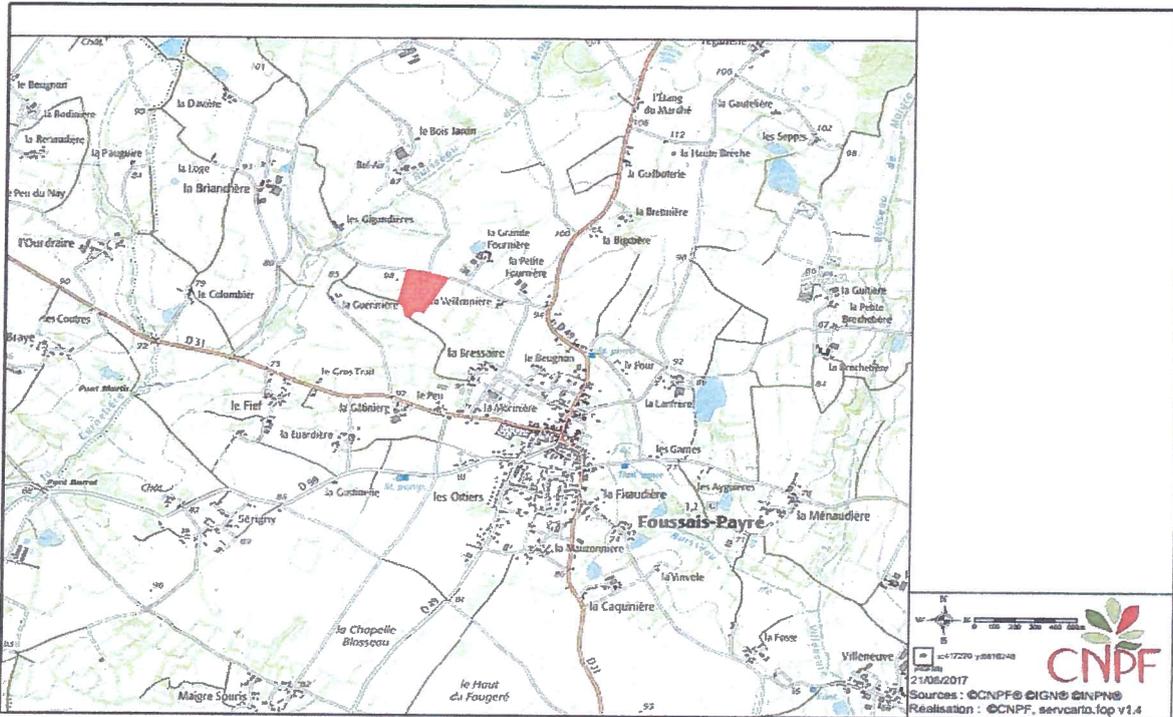
Document de gestion : aucun CBPS RTG PSG

État des lieux

Description de la propriété :

- Boisement sur terres agricoles

Localisation du projet :



Station :

Topographie : Haut de plateau et pente

Les sondages pédologiques ont permis d'identifier les caractéristiques suivantes du sol.

Profondeur prospectée. Suivant les sondages elle varie de 45 à 70 cm. Les sondages ont été réalisés dans un sol sec suite au déficit de pluviométrie de ces dernières semaines et aux fortes chaleurs. Cette contrainte n'a pas permis de complètement apprécier la juste profondeur du sol et sa parfaite texture.

pH : Il est de 6.5 pour les sondages n°1, 2 et 4, 5.5 pour le troisième sondage.

Traces d'hydromorphie temporaire: Elles sont rares et présentes uniquement sur le sondage n°3 à partir de 40/50 cm

Texture du sol : limoneuse à légèrement argileuse sur 20 cm (La) puis limono-argileuse (LA) sur les horizons suivant. On constate un enrichissement en argile en profondeur.

Éléments grossiers : Aucun élément grossier n'a contraint les sondages à la tarière. La charge en éléments grossiers est rare à faible.

Potentialités du sol :

Avantages : Assez bonne richesse chimique (pH neutre à basique) – ancienne terre agricole cultivée - La profondeur du sol semble bonne pour la prospection des racines. De nouveaux sondages pourraient être réalisés dans un sol nettement plus humide afin d'en confirmer la profondeur.

Inconvénients : L'exposition SSE dans un contexte de changement climatique peut être une contrainte pour des feuillus (chêne pédonculé notamment) d'autant que la parcelle est en légère pente et favorise l'écoulement des eaux en bas de pente.

Essences préconisées :

Suivant les caractéristiques stationnelles relevées les essences recommandées pour le boisement sont :

Feuillus : chêne pubescent, chêne sessile (rouvre) pour les essences « objectif »
(L'érable sycomore), l'érable champêtre, l'alisier torminal, le poirier commun, le pommier sauvage, le charme, le merisier pour les essences d'accompagnement.

Zonages L 122-7 et 8 (soumis à réglementation) :

- Arrêté de Protection de Biotope Natura 2000 Directive Habitat Natura 2000 Directive Oiseaux Réserves naturelles Nationales Réserves Naturelles Régionales Site classé
 Périmètre de protection de 500 m (monument) Aucun zonage

Itinéraire technique

Préparation du terrain.

Dans un premier temps, vous devrez préparer le terrain pour la plantation. Le travail du sol doit être fait préférentiellement fin août début septembre. Vous effectuerez un labour en plein ou sur les lignes de plantation.

Le labour en plein est plus onéreux mais il permet une meilleure croissance des plants. Si vous choisissez un labour en bandes utilisez une charrue à 2 ou 4 socs et réalisez 2 passages afin d'atténuer la cale de labour.

Puis, dans les 2 cas, effectuez une reprise de labour afin de casser les mottes.

Si les parcelles ont été cultivées, il est recommandé de faire au préalable un sous-solage à 30 – 40 cm de profondeur afin de casser une éventuellement semelle de labour qui serait un obstacle à la prospection racinaire des plants.

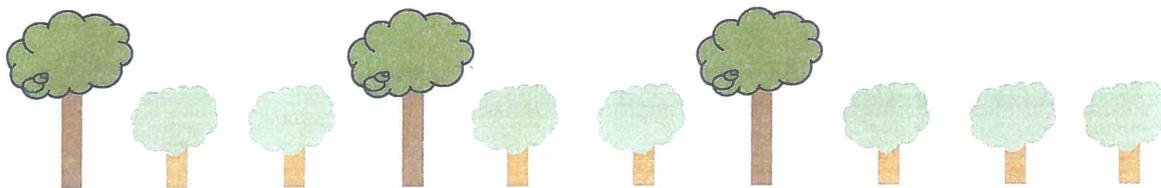
Vous pouvez semer une légumineuse comme le trèfle. Ce semis permettra de garder une certaine fraîcheur au sol et favorisera la reprise des plants. Cependant, il faut veiller à ce que le trèfle ne concurrence pas les plants sur un rayon d'1m².

Tous les travaux de sols doivent être faits lorsque le sol est ressuyé et non engorgé.

Installation d'une haie :

La parcelle à boisier est entourée de haie sauf dans sa partie SSE. Vous avez la possibilité d'en créer une. Elle permettra de protéger une partie de la future plantation du vent et des coups de soleil. La haie aura également un rôle environnemental et/ou cynégétique si elle se compose d'essences à fleurs et fruits. L'idéal est d'installer la haie 4 ans avant la plantation de la parcelle.

Installez des plants espacés de 1 m à 1.5 m afin de constituer une haie étagée alternant essences arbustives et arborescentes. Il faudra protéger les plants des dégâts de gibier avec des protections de 1.20 m pour les essences arborescentes et de 60 cm pour les essences arbustives.



Essences préconisées :

- Arborescentes : chênes (sessile, pubescent), charme, merisier, alisier torminal
- Arbustives : troène, cornouiller sanguin, fusain d'Europe, noisetier, sureau, prunelier, neprun purgatif.

La plantation :

Pour le boisement, vous opterez pour des plants à racines nues de 50/60 cm. Vous installerez les plants dans la plus grande longueur de la parcelle.

La densité de plantation :

Il faudra une densité de plants importante afin de limiter l'impact des dégâts de gibier. De plus, une forte densité permettra un meilleur gainage des plants et leur assurera une meilleure forme. Aussi, je vous conseille de ne pas planter en deçà de 1600 plants hectare (ex : 1666 plants/ha soit 3 X 2m ou 1680 plants/ha soit 3.5X1.70m ou 2000 plants/ha soit 2 X2.5 m).

Disposez de préférence les essences les moins exigeantes en eau en haut de parcelle.

Chêne pubescent, poirier commun, pommier, alisier torminal

Privilégiez le chêne sessile pour le milieu et le bas de parcelle. Le chêne pédonculé pourra être planté dans l'extrême partie basse. Mais je suis assez réservé quant à son installation sur votre parcelle, n'en mettez pas une trop grande quantité.

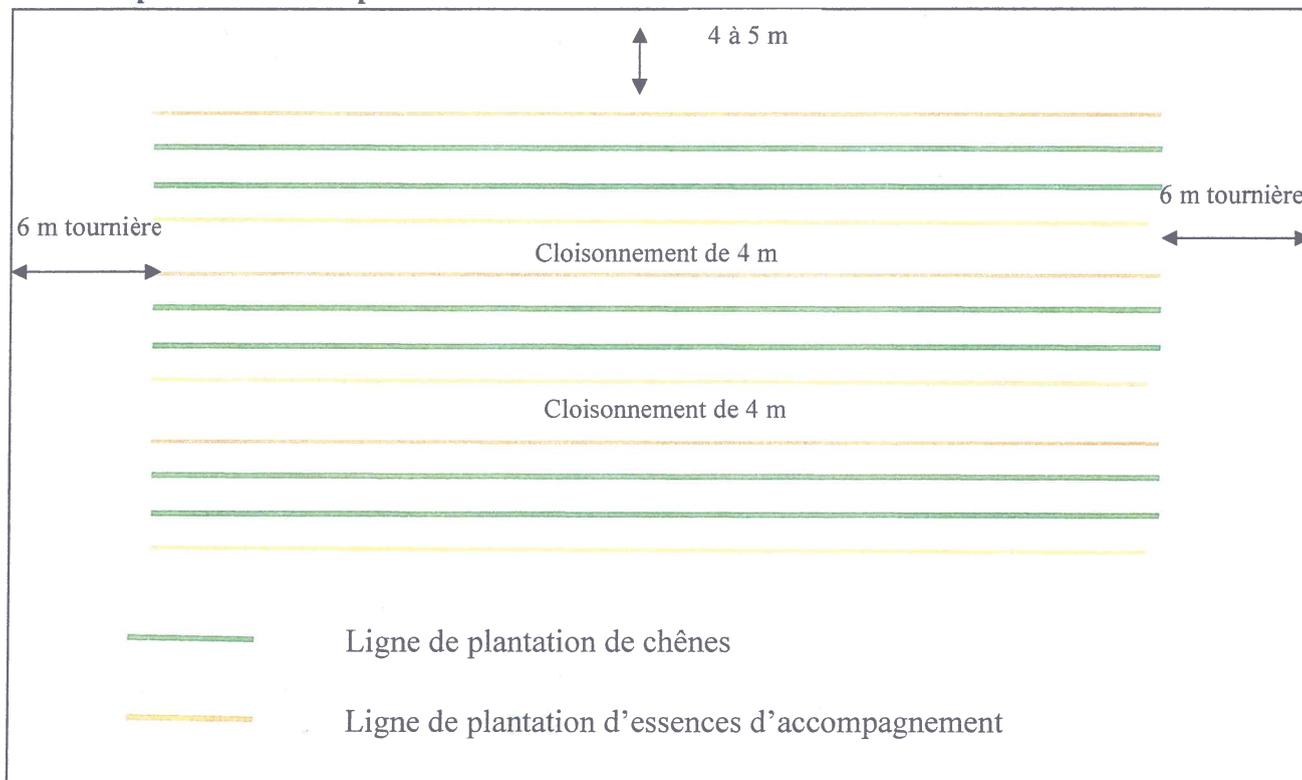
Le merisier sera également installé de préférence en bas de parcelle.

Sur les lignes de chênes, vous pouvez éventuellement planter tous les 7 à 8 plants un fruitier forestier (alisier torminal, poirier...).

Pensez à conserver des « tournières » aux extrémités des lignes de plantation afin de circuler aisément dans la parcelle.

Entre 4 lignes de plantation, laissez des cloisonnements d'exploitation de 4 à 5 m de large. Ils faciliteront la circulation et le travail dans la parcelle. Le passage des engins sera canalisé afin d'éviter un tassement des sols en tous sens.

Exemple de schéma de plantation



Adresses de pépinières :

Pépinières LEMONNIER
Les Ecoulouettes
61250 FORGES
Tél : 02 33 27 05 01
Mail : mail@pepinieres-lemonnier.com

Pépinières PLANFOR
RD 651
40090 UCHACQ
Tél : 05 58 75 90 80

Pépinières NAUDET
Siège
21290 LEUGLAY
Tél : 03 80 81 81 76
Mail : leuglay@pepinieres-naudet.com

Pépinières BAUCHERY
Place de l'Eglise
41220 CROUY SUR COSSON
Tél : 02 54 87 51 02
Mail : contact@bauchery.fr

Adresse pour travaux de plantation :

SYLVARIVE
Antony LANDREAU
Le Chatelier
85130 LA VERRIE
06 87 95 84 77